



515, rue Léopold Le Hon
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 22 84 50
contact@aindex.fr

Association Vivre en Ville 01

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

VIVRE EN VILLE 01
Association Loi 1901
Siège social : Affiliée à l'UNAFAM
14 Place de la Grenouillère
01 000 BOURG EN BRESSE
449 699 966 RCS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association VIVRE EN VILLE 01 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant le financement du SAVS d'Ornex.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

- La note « indemnité de départ à la retraite » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation de l'indemnité de départ à la retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BOURG EN BRESSE, le 17 Mai 2019

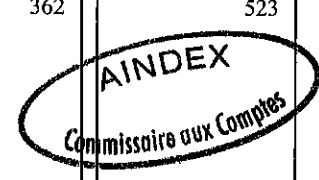
Le Commissaire aux Comptes
AINDEX



Pascal TONNARD

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	11 928	5 432	6 496	8 882
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 279	917	362	523
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	17 003	12 739	4 264	5 281
	Autres immobilisations corporelles	40 974	22 169	18 805	19 655
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 379		1 379	1 379	
TOTAL (I)	72 563	41 256	31 307	35 719	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 183		1 183	19
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	8 097		8 097	11 017	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	242 016		242 016	257 842	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 695		2 695	19 342
	TOTAL (II)	253 991		253 991	288 220
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	326 554	41 256	285 298	323 939	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an				1 379	
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents				- autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à vendre					



AINDEX
 Commissaire aux Comptes

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

	31/12/2018	31/12/2017	
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	15 890	15 890
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	4 826	4 826
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	92 727	92 797
	Report à nouveau	19 695	19 682
	Résultat de l'exercice	(15 800,70)	(57,49)
	Total des fonds propres	112 511	112 512
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 281	7 776	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	6 281	7 776	
Total des fonds associatifs	118 792	136 087	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	52 607	47 098
Total des provisions	52 607	47 098	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 282	
	Emprunts et dettes financières divers	227	227
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 900	30 744
	Dettes fiscales et sociales	78 476	101 328
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		8 455
	Produits constatés d'avance	1 014	
Total des dettes	113 899	140 753	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	285 298	323 939	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(15 800,70)	(57,49)	
(1) Dont à moins d'un an	102 702	140 753	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Voir rapport de l'expert comptable

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	13 719	12 839
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	800	
	Dons		
	Cotisations	380	418
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	885	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	65 777	596 791
	Autres produits	599 777	596 791
Total des produits d'exploitation	681 336	694 098	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	180 478	172 415
	Impôts, taxes et versements assimilés	16 187	21 805
	Rémunération du personnel	347 621	346 409
	Charges sociales	140 311	143 195
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 255	8 210
	Dotation aux provisions	5 508	2 827
	Autres charges		5
Total des charges d'exploitation	699 360	694 866	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(18 024)	(767)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	836	849
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	148	
2 - RESULTAT FINANCIER		688	849
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(17 335)	82
	Produits exceptionnels	1 535	2 593
	Charges exceptionnelles		2 732
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 535	(139)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS		683 707	697 540
TOTAL DES CHARGES		699 508	697 598
EXCEDENT ou DEFICIT		(15 801)	(57)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			



ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de la société : **ASS VIVRE EN VILLE 01**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2018**, dont le total est de **285 298** euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de **-15 801** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2018** au **31/12/2018**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/03/2019 par le Conseil d'Administration.



Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2018** ont été établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier :

- règlement N°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- ANC 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général
- décret n°2003-1010 du 22/10/2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 4 à 5 ans
- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de fin de carrière

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous forme de provision.

L'indemnité de fin de carrière est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3%
- Profil de carrière : décroissance moyenne
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2009)



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

L'association VIVRE EN VILLE 01 est désignée comme étant le parrain de 3 GEM :

- un sis à Ferney Voltaire, dénomé le "GEM GEX", créé le 15/12/2005,
- un sis à Montluel, dénomé le "GEM COTIERE", créé le 26/12/2007,
- un sis à Bourg en Bresse, créé le 13/06/2008.

La comptabilité des GEM est indépendante.

Le personnel de l'association mis à disposition des GEM ainsi que les frais de fonctionnement qui leur incombent leur sont refacturés.

Cette refacturation est comptabilisée en transfert de charge.



L'association a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM), de 3 ans (2017 à 2019), avec la DGAS, dans lequel est fixé la dotation annuelle.

Le CPOM prévoit que la dotation attribuée est ferme et définitive à condition que l'association atteigne les taux de remplissage exigés.

Sur le service d'Ornex le taux de remplissage atteint n'est que de 70%. En dessous de 85% de l'objectif fixé un risque éventuel de reprise sur la dotation versée est possible, ainsi qu'un risque de non reconduction du service.

En raison de l'incertitude d'un éventuel reversement, il n'a pas été constaté de provision pour risque dans les comptes.

Immobilisations


Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	11 928					11 928
Autres	1 418				139	1 279
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 346				139	13 207
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	17 307		898		1 202	17 003
Instal., agencement, aménagement divers	8 169				1 840	6 329
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	32 719		3 945		2 018	34 645
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58 194		4 843		5 060	57 977
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 379					1 379
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 379					1 379
TOTAL	72 919		4 843		5 199	72 563

AINDEX
Commissaire aux Comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	3 046	2 386		5 432
	Autres	895	161		917
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 941	2 546	139	6 349
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	12 026	1 914	1 202	12 739
	Autres instal., agencement, aménagement divers	2 541	904	1 840	1 605
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	18 692	3 890	2 018	20 564
	Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 259	6 709	5 060	34 907	
TOTAL		37 200	9 255	5 199	41 256



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres	47 098	5 508		52 607
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 098	5 508		52 607
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		47 098	5 508		52 607
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 508		

AINDEX

Commissaire aux Comptes

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 379		1 379
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	475	475	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	7 622	7 622		
Charges constatées d'avance	2 695	2 695		
TOTAL DES CREANCES		12 171	10 792	1 379
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

AINDEX
Commissaire aux Comptes

31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	13 282	2 085	8 605	2 592
	Emprunts et dettes financières divers	227	227		
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 900	20 900		
	Personnel et comptes rattachés	33 542	33 542		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 999	35 999		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 935	8 935		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 014	1 014			
TOTAL DES DETTES		113 899	102 702	8 605	2 592
Emprunts souscrits en cours d'exercice		15 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 718			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Voir rapport de l'expert comptable

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	11 064			11 064
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	4 826			4 826
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	92 797		70	92 727
Report à nouveau	19 682	13		19 695
Résultat de l'exercice	(57)	57	15 801	(15 801)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 776		1 495	6 281
Provisions réglementées				
TOTAL	136 087	70	17 366	118 792

AINDEX
Commissaire aux Comptes

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 614	9 036	1 577	17,46
Dettes fiscales et sociales	49 069	43 552	5 517	12,67
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		8 455	(8 455)	-100,00
TOTAL	59 683	61 043	(1 361)	-2,23

AINDEX
 Commissaire aux Comptes

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	2 695	19 342	(16 647)	-86,07
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	2 695	19 342	(16 647)	

AINDEX

Commissaire aux Comptes

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	1 014		1 014	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	1 014			

AINDEX

Commissaire aux Comptes

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	3 067	7 857		
TOTAL	3 067	7 857		

AIX-LES-BAINS
ANNEXE-60,96

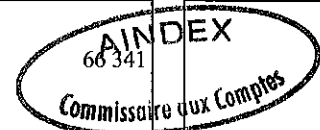
(4 790) -60,96

Commissaire aux Comptes

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	Etat exprimé en euros	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Engagements de crédit-bail Locations longue durée			66 341	
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnité fin de carrière			52 607	
Autres engagements			52 607	
Total des engagements financiers (1)			118 948	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées				



 AINDE X
 66 341
 Commissaire aux Comptes

Autres informations

Engagements d'indemnité de fin de carrière

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 52 607 €

Pour l'ensemble du personnel, les indemnités de fin de carrière se répartissent comme suit :

A moins d'un an : 33 365 €

De un à cinq ans : néant

A plus de cinq ans : 19 242 €

